

# Procès-Verbal de la Séance du 8 juillet 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

**Présents** : Mmes Pascaline HAMONIER, Dorothee GARNIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Catherine GAMICHON-NOËL

Mrs Patrick LAURENT, Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Didier DAUBOIN, Sylvain CUYER, Cédric DEMARCY

**Absents excusés avec pouvoir** : Sophie FOUCAULT pouvoir Philippe PICQUE

Frédéric LANGLOIS pouvoir Cédric DEMARCY

**Absente excusée** : Murielle CAILLEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Délibération « Nomination Coordonnateur pour le Recensement 2026.

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2025**

Patrice CAUDRON précise que l'exposition pour le 14 juillet ne se tiendra pas sur la Seconde Guerre Mondiale, mais portera sur les OPEX, intitulée " Opérations Extérieures : La France à l'étranger de 1962 à aujourd'hui".

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

## **2. Point sur les salariés**

M le Maire informe que Jean-François MONNIER prendra sa retraite à compter du 1er septembre 2025, en raison de problèmes de trimestres non validés lors de ses dernières demandes pour la fin de sa carrière. Il prendra ses vacances à partir du 31 juillet 2025.

Il est donc nécessaire de recruter un agent technique pour compléter l'équipe. Une annonce sera publiée à partir du 9 juillet. La commission de recrutement se réunira après réception des candidatures déposées.

Par ailleurs, M le Maire souhaite proposer à Quentin SÉRÉ un nouveau contrat pour un accroissement d'activité pour une durée d'un an, en remplacement de Nicolas BOYENVAL. Cet agent a donné pleine satisfaction dans son travail.

### **3. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'aménagement des nouveaux locaux des services techniques. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 18 août 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 12 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'aménagement des nouveaux locaux des services techniques et d'aide aux agents déjà en poste suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35/35ème), à compter du 18 août 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368 indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

### **4. Subvention Redynamisation du Centre Bourg**

M le Maire annonce que le Conseil Départemental a donné son accord de subvention pour la quatrième phase des travaux de redynamisation du centre-bourg, qui s'étendra de l'ancienne librairie jusqu'à l'intersection avec la rue de Séronville. Cette phase de travaux est prévue pour débuter en janvier 2026.

### **5. Informations Pôle Médical et demande du Docteur Léa BONNARD**

M le Maire présente un compte rendu de la dernière réunion de travail des professionnels de santé, concernant le projet de Pôle Médical.

M le Maire informe qu'il a été contacté par le Docteur Léa Bonnard, qui souhaite connaître les modalités d'aide que la commune pourrait lui apporter en cas d'installation à Songeons. Après discussion, le Conseil Municipal décide de recevoir rapidement le Docteur Bonnard pour en discuter plus en détail.

## **6. Convention RASED**

M le Maire informe qu'une réunion s'est tenue à Marseille-en-Beauvaisis le lundi 30 juin, en présence de Mme JOUDON, l'Inspectrice d'Académique, Mme DUBUS, Maire de Marseille-en-Beauvaisis. Cette réunion avait pour objet de présenter le fonctionnement de la convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Le coût de ce dispositif s'élève à 3 200 € par an pour la commune de Marseille-en-Beauvaisis. Or, cette dernière accueille des enfants des communes voisines, y compris ceux de SONGEONS. Il est donc demandé aux communes concernées une participation financière proportionnelle au nombre d'enfants de chaque commune. Cela représente une somme avoisinant les 300 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette participation financière.

## **7. Proposition de la Poste : recensement et mise à jour de la numérotation des rues.**

M le Maire présente un compte rendu de son entretien avec La Poste concernant les services proposés pour le recensement de la population prévu en janvier 2026. Le coût de cette prestation s'élève à 11 700 €.

M le Maire mentionne qu'Irène GODEFROY, secrétaire de mairie, a déjà participé à des visioconférences sur ce sujet. Il souligne l'importance de commencer dès maintenant à réfléchir aux personnes qui pourraient être chargées de ce recensement.

Par ailleurs, La Poste propose son aide pour la mise à jour de la numérotation des rues, au coût de 3 957 €.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à ces offres.

## **8. Délibération concernant la nomination du coordonnateur de l'enquête de recensement 2026**

Le Maire de Songeons rappelle que la collectivité organise au titre de l'année 2026 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme GODEFROY Irène, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

## **9. Délibération concernant un Devis AGRAFORM**

M le Maire présente le devis de la société AGRAFORM pour une nacelle destinée à être fixée sur le tracteur de la commune, afin de faciliter l'élagage des tilleuls. Le montant de ce devis s'élève à 5 496 €. Cependant, il est important de noter que cette nacelle n'est pas homologuée, ce qui signifie qu'en cas d'accident, les assurances ne couvriraient pas les dommages occasionnés.

Le Conseil Municipal convient donc de se renseigner sur la possibilité de louer une nacelle homologuée. Un devis pour cette location sera demandé.

## **10. Points sur les différentes commissions et questions diverses**

### M le Maire :

Fait un point sur les différents incidents constatés dans la commune ces derniers jours, principalement causés par un petit groupe d'individus. Une rencontre avec le Major EISCHENNES va être programmée afin d'aborder cette situation. Par ailleurs, un courrier sera adressé au Procureur de la République de Beauvais pour l'informer de ces événements.

Informe qu'une réunion s'est tenue avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) concernant les problèmes récurrents de ruissellements et d'inondations. Les agriculteurs ont un rôle déterminant à jouer dans la prévention de ces phénomènes, de plus en plus fréquents.

Fait un point sur l'avancement du dossier SCI Margaux. Une demande a été formulée auprès d'un juriste concernant la Société Civile Immobilière (SCI) Margaux. Suite à ses réponses, un courrier a été envoyé à Luc HAMONIER. Ce dernier a indiqué avoir rencontré François DUMARS, ancien maire, qui lui avait précisé qu'il allait rencontrer Jean-Claude BAGUET. À ce jour, aucune nouvelle n'a été reçue. Un nouveau courrier sera envoyé afin de connaître les attentes de Luc HAMONIER concernant ce terrain.

Fait lecture du mail reçu de Lourdes SALINAS, chirurgien-dentiste souhaitant s'installer sur la commune. Un rendez-vous est fixé le vendredi 20 juin à 11h afin d'échanger sur ce projet.

Présente le devis de l'entreprise JOURDAIN concernant le remplacement de tôles translucides d'un box route de Dieppe. Ce dernier s'élève à 1136, 80 € pour 12 tôles.

Indique que les aides concernant le dispositif haies sont désormais reprises par la Fédération des Chasseurs.

Précise que la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la mise en place de coussins berlinois a été rejetée. Ce projet ne pourra donc pas être réalisé. Concernant la route de Dieppe, une demande de renseignements sera effectuée auprès des services de l'Etat pour l'implantation d'un radar tourelle.

Les riverains des hameaux de Riffin et Séronville ont formulé une demande de chicanes afin de sécuriser ces zones, et de faire diminuer la vitesse.

Fait lecture du courrier de la CCPV remerciant la commune pour sa participation à l'organisation du 4ème Festival de la Picardie Verte.

Remercie Dorothee GARNIER pour l'organisation des 40 ans de l'EMION, journée marquée par un moment fort à l'église et à l'EHPAD.

Rappelle que lundi 4 août, l'opération "1000 km à vélo" contre les maladies chroniques fera une halte dans la commune. L'arrivée est prévue vers 12h.

Indique que le repas organisé par la Résidence Le Château s'est déroulé dans une bonne ambiance. Les résidents étant entourés par leur famille.

Précise qu'un rendez-vous est fixé avec Mme VIGNOLLE-AVELIN le mercredi 9 juillet à 11h, concernant les travaux d'agrandissement de la Résidence du Château.

Fait part des remerciements du Secours Catholique concernant la subvention que la commune leur a allouée.

Fait lecture du courrier reçu du Sénat relatif à la modification des modalités de vote pour les municipalités comptant moins de mille habitants.

Fait lecture du courrier d'Etienne LE SIDANER au Président du musée du Domaine d'Hétomesnil, concernant le plan d'occupation de ce dernier.

Pascaline HAMONIER :

Informe que l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque a été loué à compter du 1er juillet. À ce jour, aucune demande de location n'a été enregistrée pour le logement situé au-dessus de la cantine.

Annonce qu'à compter de la rentrée de septembre 2026, les services de transports scolaires sur la pause méridienne seront supprimés pour les élèves du regroupement scolaire, ainsi que pour les trajets reliant l'école primaire à la cantine. Cette décision fait suite à la non-reconduction de la subvention régionale des Hauts-de-France relative à l'encadrement des transports.

Indique qu'une réorganisation importante du personnel du SIVOS sera mise en œuvre à l'occasion de la rentrée scolaire, suite au départ en retraite d'Agnès BELLOU et la non-reconduction d'un contrat pour un agent.

Annick DUPONT :

Présente le déroulement de la retraite aux flambeaux et rappelle les horaires.

Patrice CAUDRON :

Fait un compte rendu de la commission « déchets » organisée par la CCPV. Cette dernière est actuellement engagée dans une réflexion visant à établir un nouveau calendrier pour la collecte des ordures ménagères.

Didier DAUBOIN :

Demande la date d'installation des boîtiers électriques prévus place de la Halle.

M le Maire indique que les travaux sont programmés pour la semaine prochaine.

S'interroge sur la présence de copeaux de bois dans le centre-bourg lors de fortes précipitations.

M le Maire précise que les agents des services techniques avaient retiré la majeure partie de ces copeaux, mais que l'entreprise France Environnement en a déposé de nouveaux lors de sa dernière intervention.

Les services techniques procéderont à un nouveau nettoyage dans les meilleurs délais.

Dorothée GARNIER :

Communique les dates de diffusion du Ciné Rural pour la saison 2025/2026.

Fait part de la remarque de Loïc TAPISSIER, qui souligne un problème récurrent lié à la circulation et au stationnement rue de Verdun lors des diverses manifestations organisées. Bien qu'un arrêté d'interdiction de stationnement soit systématiquement pris pour ces événements, il apparaît que les riverains respectent cette mesure, contrairement aux personnes extérieures au quartier.

Une réflexion sera engagée afin d'identifier des solutions adaptées pour remédier à cette situation.

Remercie M le Maire pour sa présence toute la journée lors des 40 ans de l'EMION.

Remercie la commune pour la subvention qui leur a été octroyée pour cette manifestation.

Patrick LAURENT :

Fait un retour sur le Festival de la Picardie Verte, et souligne l'importance de valoriser davantage la partie située près du Thérain. Les animations proposées ont, quant à elles, remportées un vif succès.

Philippe PICQUE :

Informe que le 28 juin, un incendie s'est déclaré rue de la Briqueterie. Lors de l'intervention des pompiers, le branchement sur la seule borne d'incendie de cette rue a révélé un débit anormalement faible.

Indique que la commission « Maison Fleurie » se tiendra le mercredi 9 juillet à partir de 9H.

Fin de séance à 22h06.

Prochaine réunion le mardi 9 septembre.

